



DECLARATION LIMINAIRE de la FSU 65

CTSD du Jeudi 8 Octobre

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD

« Gouverner c'est prévoir, ne rien prévoir, ce n'est pas gouverner, c'est courir à sa perte » disait en son temps Émile de Girardin (homme politique et patron de presse). C'est bien à ce manque de vision politique que nous assistons depuis plus de 6 mois. Des gouvernements ont anticipé avec lucidité une rentrée avec le COVID en embauchant massivement dans l'éducation et dans la santé, afin de pouvoir faire face à une nouvelle poussée de la maladie. Sans nier la difficulté du combat contre ce virus, il faut bien admettre que notre pays a subi successivement une pénurie grave de masques, a pris du retard dans la mise en place d'un dispositif efficace de dépistage, souffre d'un manque de personnel soignant, de places en réanimation, de lits à l'hôpital, bref subit de plein fouet ce que nos experts ont appelé RGPP puis la MAP, le tout imposé aux citoyens au nom d'économies sur les dépenses publiques.

Et la rentrée se fit en France comme si de rien n'était, avec un nouveau protocole, plus léger, pour permettre à tous les élèves de retourner en classe, mais en oubliant de fait qu'il aurait été plus judicieux d'embaucher massivement des enseignants comme nos voisins Italiens. Comme eux, ouvrir des services de réanimation, embaucher des soignants et surtout reconnaître les mérites des petites mains de la nation via une augmentation substantielle qui ressemble à autre chose qu'à un vague pourboire. Mais notre pays a choisi : le modèle de l'entreprise doit prévaloir aussi dans les services publics. C'est grâce à ce nouveau modèle issu des écoles de gestion et de management que les services de la DSDEN sous votre autorité sont censés « piloter » le système. Piloter signifie informer, anticiper et coordonner, mais cela se traduit le plus souvent par enjoindre.

Pour le premier degré.

La carte scolaire dans le 1^{er} degré semble être construite au fil du temps sans anticipation. Ouverture en catastrophe d'une classe ULIS au collège de Lannemezan alors qu'on savait qu'une cohorte d'élèves en situation de handicap arriverait à la rentrée 2020. Postes à profil pourvus après le mouvement, « gel » puis fermeture de postes de réseaux d'aide sans aucune anticipation de formation de personnels intéressés, directions de SEGPA avec des

directions à mi-temps. Encore une fois, nous posons la question : Où est le pilotage ? Où est l'anticipation ?

Nous aurions pu croire que concernant la formation, il y aurait une amélioration du pilotage. Malheureusement le constat est le même. L'inscription aux animations pédagogiques apparaît sur le bulletin départemental sans information directe aux PE et AESH de notre département. Comme d'habitude le délai d'inscription est réduit à une semaine. Encore une fois, où sont l'anticipation et la qualité de l'information ?

Nous ne parlerons pas du contenu de formation statutaire qui propose 40 journées pour 40 PE alors qu'en 1995 c'était 960 journées proposées à 80 PE de notre département pour des stages d'une durée de 3 semaines.

Même si le nouveau modèle managérial a des conséquences néfastes sur l'ensemble de l'organisation des personnels des écoles nous soulignerons quelques aspects positifs lors de cette rentrée 2020. L'accueil et l'information des personnels en arrêt maladie se sont nettement améliorés. Sur le même registre, même si nous marquons notre désaccord sur la philosophie des PIAL et si nous continuons à déplorer le statut précaire des AESH, leur salaire « misérable » et leur formation largement insuffisante nous reconnaissons que des réels progrès ont été effectués dans leur gestion plus proche et plus humaine. Ceci tient au fait que les personnels administratifs, comme les personnels dans les écoles s'engagent sans compter pour faire « tourner au mieux la machine ».

Enfin, le nouveau modèle managérial propose aussi une communication moderne et dynamique. Nous soulignerons la qualité du dossier scolaire de rentrée 2020 envoyé à tous les acteurs du département. Par le nombre de photos, la richesse et la multitude d'informations qu'il fournit sur 81 pages aux lecteurs ce document propose une présentation extraordinaire de notre système éducatif. On y découvre une école harmonieuse, avec de nombreux parcours éducatifs fluides et variés et des acteurs performants. Ce dossier a été particulièrement travaillé et soigné. Nous nous en félicitons mais nous souhaiterions lors de ce CTSD entrer dans les détails et échanger sur la réalité des textes et des photos dans le quotidien des personnels. La fameuse formule de Paris Match : « le poids des mots, le choc des photos » prend ici tout son sens. Derrière tous ces chiffres, ces tableaux, derrière la description de tous ces dispositifs, derrière ces bilans, ces belles photos il y a des personnels confrontés aux réalités du terrain. C'est ce qui nous intéresse, nous, représentants du personnel !

Nous ne pouvons qu'approuver la décision du Président de la République d'imposer aux enfants de ce pays l'instruction obligatoire à l'école dès trois ans avec une instruction à la maison « strictement limitée ». Encore va-t-il falloir mettre en face des moyens humains pour recevoir 50 000 élèves supplémentaires dans nos classes.

Pour le second degré.

En ce qui concerne l'organisation globale de ce CTSD, nous ne pouvons que constater :

-qu'un même CTSD premier et second degré prive les représentants du personnel d'un temps nécessaire à l'expression : qui peut prétendre balayer en deux heures l'enseignement dans le 65 de la maternelle au Post bac ?

-que nous ne bénéficions pas pour le second degré, d'éléments satisfaisants pour mesurer l'évolution de la situation : rapport entre le nombre d'élèves et le type d'établissement (collège, LGT et LP) en comparant avec 2019 mais aussi, nombre d'élèves par niveaux, nombre de divisions par niveau et différence entre 2019 et 2020 du nombre de divisions.

Le choix de ne pas communiquer ces renseignements, que nous avons eu par le passé, ne peut que passer sous silence qu'une baisse relative des effectifs conduit à une baisse drastique du nombre de divisions. Ce qui se traduit par des classes de lycée à 36 élèves et de collège à 30. Ceci étant encore accentué par le fait que les apprentis de lycée professionnel et de lycée général (post bac) ne sont pas comptés dans les effectifs et pourtant ils sont bien présents en cours quand ils ne sont pas en entreprise. Dans le même ordre d'idée, au mépris de l'idée même d'inclusion, comptabiliser les élèves dans la structure ULIS sans les intégrer dans la division banale revient à ajouter aux 30 élèves de norme en collège, un, deux ou même trois élèves avec en outre parfois des AESH. S'il n'est pas question de comptabiliser deux fois ces élèves, il est bien question de les comptabiliser dans les effectifs des classes banales où ils apparaissent de facto sur les listes.

A cet égard, après avoir affirmé (cf. PV du 25 juin 2020 du CTSD) qu'il n'y aurait pas de création d'ULIS à Lannemezan, après l'intervention des enseignants du collège concernant les effectifs pléthoriques, il a été annoncé la création d'une deuxième classe d'ULIS qui, loin d'améliorer les choses, a encore dégradé les conditions de travail des professeurs qui se retrouvent face à 34 voire 35 personnes.

Fermer des divisions, c'est multiplier les compléments de service (Luz - Tarbes ; Pierrefitte-Tournay ; Tarbes-Saint Laurent de Neste ; Trie-Bagnères ; Maubourguet-le Gers) et c'est déclinable à l'infini. Être sur 3 établissements, de niveau différent, n'est plus une exception pour des TZR. D'ailleurs, il est omis un certain nombre de BMP sur les tableaux fournis.

La désorganisation est à son comble avec les mesures sanitaires entre le remplissage des tableaux Excel pour l'ARS pour certains personnels et des mesures sanitaires impossibles à mettre en œuvre pour tous : on oscille entre frustration et désorganisation. Au lycée il devient impossible d'avoir un effectif complet puisqu'entre les tests à faire, faits et devant être faits, plus les craintes irrationnelles, on assiste impuissant à un mouvement perpétuel. Au collège, les enseignants souffrent de contraintes présentées comme sanitaires mais anti pédagogiques (sur le non changement de salle par exemple, ou les récréations décalées) : à cet égard, la situation du collège Desaix est emblématique et nécessite une intervention de l'autorité académique, voire du CHSCT.

Pour terminer, suite à la saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, l'administration doit fournir au mois de novembre aux organisations syndicales représentées au Comité Technique Académique dont la FSU fait partie, l'état des personnels présents dans chaque département : état civil, corps, grade, discipline, affectation, effectifs stabilisés au 1^{er} septembre 2020, nous savons que la DGRH du ministère a donné son accord et que le rectorat

y travaille : qu'en est- il pour le 65 ? Qui fournira l'état des AESH ? Celui des Assistants d'Éducation ? Pour les enseignants, CPE et Psychologues de l'Éducation Nationale renvoyez-vous au Recteur pour le second degré ? Il est dommage que les organisations syndicales voient leur travail empêché comme il est dommage et dommageable que la communication vis-à-vis de l'épidémie soit parcellaire alors que des départements voisins ont une communication limpide.

Tout ceci ne peut que renforcer notre attachement au service public d'Éducation et notre volonté de le défendre.

Pour la FSU des Hautes-Pyrénées